



## CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES QUALIFICATIONS RÉGIONALES DE LA COUPE DU MONDE PAR ÉQUIPE 2024

**13-16 février 2024 Équateur (hommes et femmes)  
14-18 mars 2024 Thaïlande (Quad)**

### Admissibilité

Tennis Canada participera aux qualifications régionales de la Coupe du monde par équipe 2024 avec des équipes masculine, féminine et quad. Pour être admissible, un joueur doit :

- Être membre en règle de son association provinciale et nationale
- Satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'ITF, selon le Guide du joueur de tennis en fauteuil roulant, pour représenter son pays

Veillez prendre note que les joueurs du programme national qui sont choisis pour représenter leur pays aux qualifications de la Coupe du monde par équipe et qui refusent d'y participer pourraient être inadmissibles à recevoir de l'aide financière, y compris les brevets, à moins de souffrir d'une blessure justifiée par un médecin, de faire face à une urgence personnelle ou autre circonstance exceptionnelle. Toutes les demandes d'exception doivent comprendre des références médicales et personnelles et être adressées, par écrit, à la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance puis être approuvées par l'entraîneur national et par le comité de l'élite.

### Sélections

- De deux à quatre athlètes seront choisis pour faire partie d'une l'équipe. Le nombre de joueurs choisis peut varier selon la disponibilité du financement.
- L'entraîneur national, en accord avec le comité de l'élite et le Chef de la Performance, déterminera la composition de l'équipe d'ici le 15 janvier 2024 (ou plus tôt selon la date limite de l'ITF). Les choix se feront selon la capacité du joueur à rehausser la performance de l'équipe ou à répondre à des besoins de développement.
- L'entraîneur national, en accord avec le comité de l'élite et le vice-président du développement de l'élite, choisira aussi le (ou les) entraîneur(s) d'équipe d'ici le 15 janvier 2024 (ou plus tôt selon la date limite de l'ITF).

Pour déterminer si l'athlète possède le potentiel de rehausser la performance de l'équipe, l'entraîneur national de l'élite se fier sur les classements ITF de simple et de double, les victoires de simple et de double obtenues lors de tournois internationaux, la surface, les besoins de l'équipe et sa dynamique ainsi que sur le niveau d'engagement de l'athlète envers le programme national de l'élite.



Pour déterminer les besoins de développement, l'entraîneur national de l'élite considérera les classements internationaux de simple et de double, les victoires de simple et de double, le nombre d'années d'expérience, le potentiel de l'athlète ainsi que le niveau d'engagement de l'athlète envers le programme national.

- ❑ De plus, un substitut par équipe pourrait être choisi. Les substituts représenteraient le Canada si un joueur choisi était dans l'impossibilité de participer en raison de blessure, de maladie ou d'urgence personnelle.
- ❑ Tennis Canada peut opter de ne pas déléguer une équipe pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, à la disponibilité du financement. Tennis Canada peut également choisir de déléguer un joueur qui n'est pas membre du programme national de l'élite.
- ❑ Les critères de sélection sont assujettis aux règlements de l'ITF et aux changements de format.
- ❑ Nous encourageons les membres de la famille à venir encourager l'équipe. Ils peuvent loger avec les athlètes tant et aussi longtemps que cela ne dérange pas le joueur ou la dynamique de l'équipe. Le comité de l'élite évaluera l'hébergement cas par cas avant de donner son accord.
- ❑ L'entraîneur national de l'élite, en accord avec le comité de l'élite, utilisera son pouvoir discrétionnaire lors de l'application des lignes de conduite énumérées ci-dessus, en raison du caractère changeant de notre sport et de la difficulté à envisager tous les scénarios possibles.
- ❑ Le comité de l'élite est composé de :
  - la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance
  - l'entraîneur national
  - le chef du développement des 15 ans et moins
  - le consultant du programme national
- ❑ Les joueurs choisis seront immédiatement avisés de leur statut. Si un joueur veut faire appel des décisions prises au moment des sélections, il doit le faire, par écrit, auprès de la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance dans les 10 jours suivant la fin du processus de sélection. Le document écrit doit comprendre les raisons précises pour lesquelles le joueur croit qu'il rehausserait la performance de l'équipe ou répondrait à des besoins de développement.